

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12

**DÉLIBÉRATION n° 2026-02**  
Approbation du Compte Financier  
Unique 2025 – Budget Annexe

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : Mme BELAIR, M. GAYOT, M. LAVIGNE, M. JOUHANNY, Mme DOIZON, Mme LUBRANO, M. MALLEFONT, Mme LEYSSENNE, M. CARLINI.

Etaient absents : M. RIPOLL, M. DELAUTRETTE, Mme HUMBERT, M. DUFOURNEAU.

Ont donné pouvoir : Stéphane DELAUTRETTE donne pouvoir à René MALLEFONT  
Laure HUMBERT donne pouvoir à Josiane LUBRANO  
Gaël DUFOURNEAU donne pouvoir à Matthieu CARLINI

Secrétaire de séance : Josiane LUBRANO

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « assainissement » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le Compte Financier Unique du Maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le maire doit se retirer au moment du vote" ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de M. Guy JOUHANNY ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
Réalisation fonctionnement	52 128.94	50 848.28
Réalisation investissement	51 268.23	34 245.73
Report fonctionnement		4 867.89
Report investissement		124 126.65
RAR investissement	106 855.00	0.00
Résultat fonctionnement cumulé		3 587.23
Résultat investissement cumulé		107 104.15

Le Conseil Municipal, unanime après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe.
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE** ☞ **POUR : 12**  
☞ **CONTRE : -**  
☞ **ABSTENTION : -**

Certifié conforme,  
Fait à Les Cars et délibéré en séance du 5 février 2026  
ci-dessus mentionné,

La Secrétaire,

Le Président,

Josiane LUBRANO.

Guy JOUHANNY.

